

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille treize, le 14 octobre à dix huit heures, les membres du Conseil de Communauté se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Monsieur LANFRANCHI Michel.

**PRESENTS** : Mmes CORDIER Fabienne, JAUBERT Sylvie, LOMBARD Jeanine, ISAIA Monique, MAURE Agnès, MM. AUBERT Jean-Pierre, PAYOT Jean-Michel, CUGNET Gérard, BERCHER Francis, LEMAIRE Gilles, OLIVERO Albert, MARTIN Jacques, BAGUE Patrice, TEISSIER Jean-Louis, GILLY Lucien, DUNAND Jean-Luc, GRANIER Max, PARISIO Raymond, TRON Emile, LOUISON Charles, TIRAN Michel, BEHETS Jan, NICOLAO Michel, DISSET Jean-Marie, BULTEL Jean-Pierre, VAGINAY Bruno et GARINO Christian.

**EXCUSE** : M. JACQUES Jean.

## Délibération N°2013/101

### **OBJET : AUTORISATION D'AVANCE DE TRESORERIE ENTRE LA CCVU ET LA REGIE SAUZE SUPER-SAUZE UBAYE.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L5210-1 et suivants en ce qu'ils se rapportent aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu les instructions budgétaires et comptables M 14 et M 43 applicables aux Communautés de Communes et aux services publics locaux industriels et commerciaux.

Vu les statuts de la Communauté de Commune « Vallée de l'Ubaye » et de la Régie Sauze Super-Sauze Ubaye.

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation, réuni le 14 Octobre 2013 à 14h

Après avoir pris conseil auprès du Trésorier de Barcelonnette,

Considérant que la Régie peut momentanément faire face à des problèmes de trésorerie.

Considérant que la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » dispose d'une ligne de trésorerie mobilisable immédiatement.

Considérant la possibilité pour la Communauté de Communes de verser une avance de trésorerie à la Régie, qui ne dispose pas de la personnalité juridique.

Considérant que cette avance et le remboursement de celle-ci peuvent s'effectuer sans émission de mandats et de titres.

Sur proposition du Président,  
Après délibéré,  
Le Conseil de Communauté,  
A l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** la mise en place d'un mécanisme d'avance de trésorerie entre la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye » et la Régie Sauze-Super-Sauze Ubaye.
- **DIT** que chaque demande de versement et de remboursement devra faire l'objet d'un écrit portant la signature du directeur de la Régie.
- **DIT** que les frais bancaires occasionnés par cette avance seront supportés par le Budget de la Régie.

Ainsi Fait et délibéré en séance les Jour, Mois et An que ci-dessus,

Le Président,  
M. ANFRANCHI.



Séance du 14 octobre 2013